

La Charte du Planning Familial (MFFP) adoptée par le CA de mars 2004ⁱ

PREAMBULE

La présente charte s'attache à formaliser les valeurs qui fondent l'engagement au sein du Planning Familial (MFFP).

Cet engagement est à la fois singulier (c'est-à-dire original) et pluriel dans ses modes d'expression, que ce soit au niveau des personnes (bénévoles, salariés, stagiaires,...) ou à celui des structures (AD, groupes locaux).

Les valeurs, quant à elles, constituent le socle qui continue de sous-tendre la réflexion, les luttes, la parole publique, les activités, les partenariats et la vie interne, tous éléments constitutifs indissociables du Mouvement.

Tous-tes celles ou ceux qui souhaitent rejoindre le mouvement, s'y engager et contribuer à son action et son développement, à quelque titre que ce soit, doivent donc être en accord avec la charte.

En tant qu'expression territoriale du Mouvement, ce sont les AD qui, l'ayant faite leur, la font connaître et s'assurent de son appropriation et de son respect par l'ensemble des acteurs du Mouvement.

Cette charte, parce qu'elle exprime les valeurs portées par le Mouvement et représente un guide pour donner son sens à l'action, a vocation à évoluer dans le temps, suivant en cela les évolutions propres au Mouvement, dans son environnement.

Les modifications éventuelles apportées à la charte relèvent du seul Congrès du Mouvement et doivent donc s'inscrire dans les larges débats dans les Associations Départementales, qui précèdent celui-ci.

OBJET

La présente charte a pour objet de garantir *les droits de chaque acteur, individuel ou collectif* du Mouvement, y compris de ceux qui l'interpellent, à *prendre part, participer, et peser sur les orientations et décisions collectives*.

Le Planning Familial a le souci de la *valorisation des ressources et des capacités des personnes* qu'il mobilise et de la *promotion des personnes et des talents*.

Cela a pour corollaire que toute personne, qui agit ou parle au nom du Mouvement, a un certain nombre de *devoirs*, dont notamment celui de porter et promouvoir les valeurs communes explicitées par la charte.

La charte doit donc aussi traduire cette réciprocité d'engagement dans des principes de fonctionnement du Mouvement susceptibles de la garantir tout autant que la poursuite des objectifs qu'il se donne.

La relation militante établie, depuis plus de 45 ans (1956), avec toute une série de partenaires et d'acteurs, impose, elle aussi, au Mouvement, une très grande exigence dans son fonctionnement interne en cohérence avec ce qu'il donne à voir, à l'extérieur, de son projet.



UNE HISTOIRE FONDATRICE DE MEMOIRE ET DE CULTURE COLLECTIVES.

L'histoire du Planning Familial (MFPF) croise, sans cesse, des démarches de luttes revendicatives et la mise en œuvre et l'approfondissement de dispositifs plus ou moins institutionnels : c'est à l'aune de ce double investissement que s'est construite « l'identité militante » au sein du Mouvement.

Si les luttes institutionnelles ont souvent pris le relais des luttes pour les droits – sans pour autant que celles-ci ne disparaissent – les objectifs n'ont pas varié et les références pour l'action perdurent.

Ces références historiques font partie du bien commun du Mouvement.

UN PROJET POLITIQUE FONDÉ SUR UNE CULTURE DE LUTTE.

Le Planning Familial est porteur d'un projet politique de transformation de la société qui se construit, dans les luttes et dans l'action, avec celles et ceux qui l'accompagnent au long de son histoire.

Le Planning Familial se place, délibérément, sur le terrain d'une relation, engagée et militante, à des personnes et à la loi.

Ce projet politique concerne toutes celles et tous ceux qui croisent le chemin du Mouvement et/ou l'accompagnent dans sa démarche. Il doit être un guide tout autant pour l'action quotidienne que pour le positionnement du Mouvement dans le champ social et médico-social.

Son histoire et son projet politique le situent aussi dans sa relation à l'environnement institutionnel et aux pouvoirs publics. Ils fondent son autonomie.

Le projet politique du Planning Familial repose sur des valeurs construites et affinées au fil du temps à travers l'écoute et les demandes des femmes et des hommes qui ont été en contact avec lui, d'une manière ou d'une autre : elles / ils en sont co-détenteurs.

DES VALEURS CO-CONSTRUITES, PARTAGEES ET À PARTAGER.

Ces valeurs transparaissent dans les termes de l'article 1 des statuts du Mouvement :

Article 1 §2 : Le Planning Familial est un mouvement d'éducation populaire.

Il lutte pour le droit à l'information et à l'éducation permanente.

L'éducation populaire décrit un ensemble de dynamiques à l'œuvre, propres à rendre l'individu, maître de son développement, et acteur du processus de formation dans lequel il s'engage, notamment dans la relation à un collectif qui, en cette circonstance, fait pour lui « société ».

« L'analyse de la pratique » fait partie de ces dynamiques.

L'information ou plutôt l'accès à l'information est l'une des conditions indispensables de cette démarche puisque c'est elle qui permet à l'individu de s'affirmer en tant que sujet.

Article 1 §6 : Il lutte pour créer les conditions d'une sexualité vécue sans répression ni dépendance, dans le respect des différences, de la responsabilité et de la liberté des personnes.

Le libre choix et l'autonomie des personnes sont les conditions d'une sexualité vécue en responsabilité



Article 1.4 : *le M.F.P.F inscrit ses objectifs dans le combat contre les inégalités sociales et les oppressions, et agit pour le changement des mentalités et des comportements. Il entend développer les conditions d'une prise de conscience individuelle et collective pour que l'égalité des droits et des chances soit garantie à toutes et à tous.*

Les citoyens-nes que sont les militants-es du Planning Familial savent que les combats du Mouvement s'inscrivent dans la nécessité de bouleversements culturels qui doivent toucher l'ensemble de la société. C'est pourquoi elles/ils s'emploient à sensibiliser d'autres citoyen-ne-s à leurs objectifs, notamment parmi les divers intervenants sociaux.

Article 1.5 : *le M.F.P.F. défend le droit à la contraception et à l'avortement.*

La libre disposition de leur corps et le libre choix de la maternité font partie des droits fondamentaux qui doivent être acquis et défendus, pour toutes les femmes, dans tous les pays.

Article 1.6 : *le M.F.P.F. lutte contre l'oppression spécifique des femmes, contre toutes les formes de discriminations et de violences, notamment sexuelles, dont elles sont l'objet ; en cela, le M.F.P.F. est un mouvement féministe.*

La parole des femmes victimes de violence doit être entendue et rendue « collective » pour *agir solidairement et atteindre une dimension politique.*

En tant que mouvement féministe, le M.F.P.F interpelle la société sur ses plus profonds déséquilibres.

Article 1.7 : le M.F.P.F. est ouvert à tous, dans le respect des convictions individuelles. Cependant, toute personne intervenant au nom du M.F.P.F, et à quelque titre que ce soit, est tenue :

- * d'être adhérent - e du Mouvement,
- * d'en respecter les orientations, les règles de fonctionnement et les objectifs définis par les Congrès.

Ainsi, le projet politique de transformation de la société du M.F.P.F. prend corps, concrètement dans une pratique visant à l'autonomie des personnes.

Le M.F.P.F entend former ses adhérents à conduire des actions d'information, de consultation et de conseil en matière de sexualité, en dehors de la seule approche médicalisée.

C'est pourquoi le M.F.P.F se doit, dans sa pratique, de rencontrer les publics les plus larges et les plus divers possibles.

Le M.F.P.F a aussi choisi d'utiliser, en tant que mouvement féministe, l'*analyse genrée*¹ comme outil d'analyse de la société et non pas uniquement les problèmes spécifiques des femmes.

Ces valeurs fondent un projet lui-même autonome - le Mouvement n'est pas institutionnalisé - mais aussi en évolution permanente.

Elles sont les bases d'une perspective de « développement durable » du Mouvement Français du Planning Familial, à savoir fidèle à son histoire et ouvert aux enjeux d'aujourd'hui et de demain.

¹ *analyse genrée : l'analyse genrée se définit comme un outil pour expliquer les rapports entre sexes, une grille de lecture de la société.*



UNE ORGANISATION ET DES FONCTIONNEMENTS INTERNES AU MOUVEMENT EN COHERENCE AVEC SON PROJET.

Tous les acteurs engagés dans le Mouvement – salariés-es ou bénévoles - en sont des militants-es. Quels que soient les activités qu'ils assurent au sein des AD, ils et elles participent au même titre au Mouvement et en partagent les buts, objectifs et projets.

Ils doivent donc prendre part, avec les mêmes droits mais aussi les mêmes devoirs, aux réflexions, analyses et mises en commun des pratiques et à l'élaboration des actions les concernant.

Ils s'engagent à participer aux formations permanentes et continues, mises en place par le Mouvement, tant politiques que techniques et professionnelles.

Les structures internes au Mouvement prévoient l'accès pour chacun-e à une place réelle au sein du Mouvement et donc la possibilité d'y faire valoir son militantisme propre, au sens de sa détermination personnelle à contribuer, enrichir et porter le Projet.

Le Mouvement Français du Planning familial s'engage donc à offrir à chacun(e) des espaces de mobilisation et la possibilité de se former en continu.

Ces mêmes préoccupations traversent les Associations Départementales (AD), assises territoriales du mouvement, qui, chacune, de façon autonome, portent le souci d'une vie démocratique réelle et d'une place faite à chacun(e) dans le respect des termes de la présente charte. Elles le font, en particulier, à travers le souci permanent de l'amélioration de leurs services (entretiens en binôme,...) et en confortant un dispositif interne et permanent d'analyse de la pratique.

À l'image de ce fonctionnement démocratique à la base, le Mouvement Français du Planning Familial porte le souci de la « fédération » des ressources et des énergies et la responsabilité de l'organisation du débat entre les AD au sein du Mouvement. Cette responsabilité s'exerce, conformément aux statuts et au règlement intérieur de l'association, dans le respect de procédures élaborées et adoptées collectivement, et l'engagement commun à « bien vivre ensemble ».

UNE RELATION AUX POUVOIRS PUBLICS SINGULIERE.

Le Mouvement Français du Planning Familial se veut autonome et indépendant.

Il se construit dans une approche dialectique entre « luttes » - et donc attitude « protestataire » et « revendicative » - et posture « service public », quand il participe à la mise en œuvre de politiques publiques (en particulier, de santé publique, pour lesquelles le mouvement a lutté).

Mais ces deux réalités ne sont pas cloisonnées, et le Mouvement Français du Planning Familial a le souci de toujours rappeler son identité, dans le cadre de ses partenariats.

Il négocie donc, avec les pouvoirs publics, sur les bases de son Projet politique et des valeurs qui le portent.

ⁱ La présente charte a été mise à jour à partir des modifications statutaires adoptées par le Congrès 2012 à Marseille. Les modifications portent d'une part sur la dénomination et sur les références aux différents articles statutaires. Ces modifications n'impactent donc pas l'esprit de la présente charte.